

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE ST
JULIEN-EN-GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU

OBJET :

Séance du 11 septembre 2026

APPROBATION DU PV DE
SEANCE DU BUREAU DU 05
JUN 2026

N° BU2026_16

Nombre de délégués titulaires
en Exercice : 16

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt six, le onze septembre à 12h00,
le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps
sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET,
Président,

Convocation du : 4 septembre 2026

Secrétaire de séance : Patrice DUNAND

● Délégués présents :

M. Gabriel DOUBLET - M. Patrice DUNAND - M.
Christophe SONGEON - M. Emmanuel TRONC -
Mme Anne-Laure OLLIET - M. Sébastien JAVOGUES
- Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme
Christine DUPENLOUP - Mme Carole VINCENT - M.
Benoit CHAMBOURDON - M. Philippe DINOCHAU -
M. Laurent FAVRE

● Délégués excusés :

M. Florent BENOIT - M. Stéphane VALLI - M. Cyril
DEMOLIS - M. Jean-Louis TEMIL

APPROBATION DU PV DE SEANCE DU BUREAU DU 05 JUN
2026

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des
collectivités
territoriales ;

_

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Bureau le compte-rendu de la réunion du
Bureau du 05 juin 2026.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte-rendu de la réunion du Bureau du 05 juin 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance
Patrice DUNAND

Le Président
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.